

ABSA AUDIT ET CONSEIL
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE
CAPITAL SOCIAL DE 3 500 EUROS
SIEGE SOCIAL : 56, RUE DE MARQUILLIES
59000 LILLE
R.C.S. LILLE METROPOLE 519 501 019

DELIBERATION DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 10 AOUT 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 10 août,
Au siège social,

L'associé unique, Monsieur Eric Leschave, également gérant de la société « ABSA AUDIT & CONSEIL », a délibéré sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social de la société

PREMIERE DECISION

Après avoir rappelé que selon l'article 4 des statuts, le siège social peut être transféré en tout endroit du territoire français,

L'associé unique décide :

- de transférer le siège social du 56, rue de Marquillies 59000 LILLE au 40, avenue de l'Avenir – Le Verdi entrée 2 – 59650 VILLENEUVE D'ASCQ, à compter du 10 août 2026,
- et de modifier, l'article 4 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé : 40, avenue de l'Avenir – Le Verdi entrée 2 – 59650 VILLENEUVE D'ASCQ

Le reste de l'article demeure inchangé.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, le gérant et associé unique a dressé le présent procès-verbal qu'il a signé après lecture.

Eric Leschave
Gérant – associé unique

